

Code de conduite pour les événements¹ de la CEEA-ACÉG - Version 4 - Mars 2024

La Canadian Engineering Education Association - Association canadienne de l'éducation en génie (CEEA-ACÉG) s'engage à offrir à tous les participants et à toutes les participantes une expérience sécuritaire et accueillante lors de ses événements, afin de permettre à la collaboration, à la créativité, à l'innovation et à l'échange d'idées de s'épanouir. Les participants et les participantes à la conférence comprennent les délégués et les déléguées, les étudiants et les étudiantes, les conférenciers et les conférencières, les organisateurs et les organisatrices, les exposants et les exposantes, les commanditaires, les bénévoles, le personnel de l'établissement hôte et le personnel de la CEEA-ACÉG.

En tant qu'organisation, nous sommes guidés par notre mission, notre vision et nos valeurs (<https://ceea.ca/fr/a-propos-de-nous/>) et par le Code de déontologie d'Ingénieurs Canada.

Tous les participants et toutes les participantes sont soumis au code de conduite, étant entendu que le conseil d'administration de la CEEA-ACÉG ou son/ses délégué(s) :

- Peut/peuvent établir ce code comme norme pour toutes les activités de la CEEA-ACÉG.
- Est/sont disponible(s) pour répondre aux plaintes concernant des comportements inacceptables en temps voulu, conformément à la procédure en vigueur (lien), et s'attend/s'attendent à ce que les demandes visant à mettre fin à des comportements inacceptables soient respectées.
- Peut/peuvent demander l'aide de la sécurité de l'hôtel ou du lieu de la conférence ou des autorités locales si cela est jugé nécessaire en fonction de la situation.
- Peut/peuvent empêcher les participants et les participantes qui ont fait preuve d'un comportement inacceptable de participer aux événements et aux programmes de la CEEA-ACÉG en direct et virtuels.
- Peut/peuvent ne pas rembourser les frais d'inscription ou de participation aux participants et aux participantes qui enfreignent le présent code de conduite.

Pour les participants et les participantes :

L'Association apprécie votre présence et attend de toutes les participantes et de tous les participants qu'ils contribuent à garantir une expérience sûre et positive pour tous.

Nous attendons de toutes les participantes et de tous les participants qu'ils :

- Se traitent mutuellement avec respect et considération, en valorisant la diversité des points de

¹ Sources

<https://thefutureofmeetings.wordpress.com/code-of-conduct/#:~:text=Expected%20conduct,critiquing%20ideas%20rather%20than%20individuals>

<https://www.cip-icu.ca/Event-Code-of-Conduct>

<https://www.esri.com/en-us/about/events/code-of-conduct>

vue et des opinions.

- Se comportent de manière professionnelle.
- Communiquent ouvertement, en critiquant les idées plutôt que les individus.
- Fassent preuve de gentillesse à l'égard des autres.
- Soient polis et respectueux sur les médias sociaux et les plate-formes en ligne concernant l'événement et ses participants et participantes.
- Demandent le consentement explicite de l'orateur ou de l'oratrice et de l'organisateur ou de l'organisatrice avant de publier des enregistrements de présentation ou des clips vidéo sur tout type de média ou de plate-forme (par exemple, publications scientifiques, médias sociaux ou sites web de conférences). La publication de (quelques) diapositives (ou de parties de celles-ci) sur les médias sociaux (par exemple X, Facebook, Instagram, etc.) contribue à promouvoir la discussion scientifique et est autorisée, sauf indication contraire de l'orateur ou de l'oratrice.
- Respectent toutes les règles et procédures applicables de l'événement, y compris tout protocole sanitaire pertinent.
- Adhèrent aux principes de l'intégrité scientifique.

Les comportements inacceptables incluent, mais ne sont pas limités à ce qui suit :

- Harcèlement, qui comprend les commentaires verbaux offensants liés au sexe, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'apparence physique, à la taille, à la race, à la religion, aux images sexuelles dans les espaces publics, à l'intimidation délibérée, à la traque, au suivi, à la photographie ou à l'enregistrement harcelant, à la perturbation durable des entretiens ou d'autres événements, au contact physique inapproprié, à l'attention sexuelle importune, et/ou d'autres violations de la législation pertinente en matière de droits de la personne.
- Remarques dégradantes ou offensantes.
- Menace réelle ou implicite de dommages ou de préjudices professionnels ou financiers.
- Perturbation inappropriée de réunions ou d'événements, y compris d'activités sociales.
- Copie, redistribution ou utilisation de données issues de présentations sans l'autorisation des auteurs.
- Violation des règles et règlements de l'hôtel, du centre de congrès, de l'établissement hôte ou d'un autre site participant.

Si vous avez des questions concernant cette politique de code de conduite, veuillez envoyer un courriel confidentiel à : conduct-conduite@ceea-aceg.ca. Ce courriel est surveillé par le directeur général ou la directrice générale de la CEEA-ACÉG.

Pour davantage d'informations sur les violations du présent code de conduite, veuillez consulter la page suivante :